



Noirmoutier en l'île, le 19 novembre 2013

Association "Vivre l'île 12 sur 12"
agrée association locale d'usagers
membre de COORLIT
association agréée défense de l'environnement

B. P. 412 - 85330 NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE
Tél. 02 51 39 84 50
Blog : www.12sur12.org
Courriel : 12sur12@12sur12.org

Monsieur Bernard GILBERT,
Président de la Commission d'Enquête

Mairie de Noirmoutier
85330 Noirmoutier en l'île

ENQUETE PUBLIQUE SAGE.

Observations de l'Association VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12 destinées à Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Cette lettre a été rédigée dans le prolongement de l'entretien que vous avez bien voulu nous accorder lors de votre permanence en mairie de Noirmoutier en l'île.

Nous complétons notre contribution déjà formulée succinctement sur le registre d'enquête, par les éléments ci-après concernant l'île de Noirmoutier :

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU SALÉE SOUTERRAINE quantitative et qualitative :

Pour la nappe d'eau salée souterraine de l'île de Noirmoutier, fournir, dans le cadre de la commission thématique « eaux salées souterraines » un dossier technique comprenant un état 0 et la proposition d'évolution des bases suivantes :

- Recensement de tous les « préleveurs » aquacoles, ostréiculteurs et autres, avec le suivi des volumes prélevés ; si les données sont enregistrées par les exploitants, quel est le type de contrôle ou de télésurveillance ?
- Analyse qualitative de l'eau de la nappe ?
- Etude prospective des capacités de cette nappe et possibilité de réalimentation ?
- Quels risques de « perforation » de la couverture, lors des travaux liés à l'urbanisation du site ?

INONDATIONS –SUBMERSIONS MARINES :

Nous avons déjà donné notre avis dans le cadre de l'élaboration du PPRL de l'île.

Pour une gestion cohérente du risque, quelle prise en compte du risque « inondation » par débordement des fossés et des rus lors d'épisodes pluvieux < période de retour d'un an, particulièrement dans le nord de l'île ?

Quelles actions pour permettre leurs libres écoulements jusqu'à la mer ?

Quelles incidences de l'imperméabilisation des zones urbanisées depuis 2004 (*approbation du SAGE*) et de

celles à venir dans le cadre des nouveaux PLU : constructions dans « les dents creuses » et l'ouverture à l'urbanisation future de zones très importantes (*près de 40 HA rien que sur la commune de Noirmoutier en l'île*) ?

QUALITÉ DES EAUX :

Pourquoi le PAGD et l'évaluation environnementale ne présentent pas un **état initial** (point 0) précis ?

Les étiers de l'île ont été classés « cours d'eau » au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement du bassin Loire Bretagne. Sur l'étier du Moulin quelles sont les performances épuratoires supplémentaires de la station de la Salaisière qui seraient retenues vis à vis des contraintes liées d'une part à l'alimentation des marais salants et d'autre part la protection des zones de pêche à pieds à l'aval ?

Même question concernant l'inventaire des rejets des eaux pluviales et l'analyse de ces rejets ?

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides y aura-t-il une réflexion sur leurs qualités épuratrices ?

Sur la plaine agricole (essentiellement des pommes de terre, plutôt que du maraîchage) il n'est pas noté une proposition de collecte de renseignements sur les produits phytosanitaires employés (type et quantité). D'autant plus que cette plaine constitue les bassins versants amonts des zones urbaines ou les eaux de pluies et d'arrosage ruissellent vers les étiers ou la mer.

LES ZONES HUMIDES :

- La carte des zones humides de l'île n'a pas gardé la totalité du secteur des Prés Patouillards tel que retenu par le tribunal administratif de Nantes (*jugement du 14/12/2010 qui rejette l'urbanisation des zones humides ou inondables concernées. En effet, le caractère inondable de la zone a été la raison principale de l'annulation du PLU de 2007.*
- La réduction du risque d'inondation doit être une des pistes d'action pour le SAGE.

Aucune mesure compensatoire n'est possible compte tenu de la biodiversité spécifique à chaque zone humide ; l'aspect réglementaire ne tient pas compte de la réalité de la Nature.

DONNÉES GÉNÉRALES :

Quelles recommandations concernant de la gestion du foncier pour préserver les ressources en eau ?

Quelles incidences Natura 2000 sur le SAGE et celles des intérêts parfois contradictoires du tourisme, de la pêche, de l'ostréiculture, de la conchyliculture et des activités primaires principalement en rejets polluants ?

Connaît-on et avec quelle précision (*nature et concentrations*) des rejets dans la baie de Bourgneuf ?

Quelles leçons ont été tirées de l'audit et, en conséquence, quelles modifications ont été retenues ?

Nous demandons à intégrer le comité spécifique à l'île de Noirmoutier dans les domaines d'acquisition des données et d'accès aux résultats de suivi, dans le cadre des compétences du SAGE

Nous espérons que vous examinerez avec bienveillance nos remarques sur lesquelles nous vous demandons votre avis.

La Présidente,
Marie Thérèse BEAUCHENE